

Société Technique et Ingénierie de Précision
S.A.R.L, Au capital de 600.000 DT
Siège social : Route de Sousse km 6-Mégrine
RC : B0291072014 - MF : 1348117X/A/M/000

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 23/11/2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le 23 Novembre à 10 heures, Messieurs les associés de la société Technique et Ingénierie de Précision « TIP », SARL, au capital de 600.000 Dinars, matricule fiscal numéro 1348117XAM000, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Tunis au siège de la société sur convocation de son Gérant Mr Fethi GHALI.

Etaient présents les associés :

- ✓ Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR, matricule fiscal numéro 0002386SAM000, représentée par son Président Directeur Général monsieur Fethi GHALI.
- ✓ Monsieur Fethi GHALI, titulaire d'une CIN numéro 04132525 délivré à Tunis le 20/02/2016.
- ✓ Société Nour Distribution, matricule fiscal numéro 0491325ZAM000, représentée par son gérant monsieur Kamel JHINAOUI.
- ✓ CIL SICAR : matricule fiscal numéro 1138055 G/P/M/000, représentée par son Président directeur générale Mme HELA BRIGUI HAMIDA.

Mr. Fethi GHALI est désigné président de l'assemblée et Mr BEN MBAREK Naim est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'Assemblée réunissant la totalité des associés représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- ✓ Le projet de cession de parts sociales ;
- ✓ Une copie des statuts ; et
- ✓ Le texte du projet des résolutions.

Puis, il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée en ce jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Acceptation de projet de cession de parts sociales et agrément d'un nouvel associé dans la société
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

Après discussions et échange de vues sur les points de l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été votées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale décide d'accepter les projets de cession suivants :

- ✓ Cession par la Société Nour Distribution Sarl de 1 500 Parts sociales dans la société Technique et Ingénierie de Précision Sarl à la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour SA.
- ✓ Cession par la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour SA de 1 050 Parts sociales dans la société Technique et Ingénierie de Précision Sarl à la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour SA.

L'Assemblée Générale agréée par la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour SA comme nouvel associé dans la société Technique et Ingénierie de Précision Sarl.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Deuxième résolution : Pouvoirs

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur de la présente pour accomplir toutes les formalités de publicité légale.
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

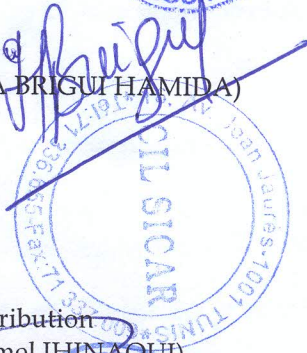
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR
(Représentée par Mr Fethi GHALI)

Mr Fethi GHALI



CIL SICAR
(Représentée par Mme HELA BRIGUI HAMIDA)



Société Nour Distribution
(Représentée par Mr Kamel JHINAOU)

Le secrétaire



Enregistré à la Recette des Finances
de Mégrine
Le: 16/02/2019
Quittance n° 135879
Enregistrement n° 135879
Reçu La Société des
quatre Lignes Soudaines
Le Receveur